

TENNIS CLUB de Crépy en Valois

Assemblées Générales du dimanche 10 octobre 2010

Sommaire :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire	p. 2
- Annexe 1 : liste des membres actifs	p. 3
- Annexe 2 : nouveaux statuts de l'association	p. 4 à 8
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire	èp. 9
- Annexe 3 : liste des membres actifs + pouvoirs	p. 10
- Annexe 4 : rapport d'activités	p. 11 à 13
- Annexe 5 : bilan des compétitions	p. 14 à 16
- Annexe 6 : compte de résultat et trésorerie	p. 17
- Annexe 7 : premier quitus vérificateur aux comptes	p. 18
- Annexe 8 : second quitus vérificateur aux comptes	p. 19
- Annexe 9 : tarifs 2011	p. 20
- Annexe 10 : budget prévisionnel	p. 21
- Annexe 11 : règlement intérieur 2011	p. 22 à 24
- Annexe 12 : dépouillement élections au Comité de Direction	p. 25
- Annexe 13 : résultat des élections au Comité de Direction	p. 26
- Annexe 14 : procès-verbal de la réunion du Comité de Direction	p. 27

TENNIS CLUB de Crépy en Valois

Assemblée Générale Extraordinaire - Dimanche 10 octobre 2010

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le dimanche 10 octobre 2010 à 10h au Club House (4bis rue Henri Laroche, Stade Municipal - Crépy en Valois), suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du dimanche 5 septembre 2010 (quorum non atteint).

Présents : Voir liste en *Annexe 1, p.2*.

Ordre du jour unique :

- *Modification des statuts de l'association TENNIS CLUB de Crépy en Valois*

Les documents suivants ont été transmis aux adhérents dans des délais permettant un examen attentif des textes proposés.

- anciens statuts de l'association
- projet de nouveaux statuts de l'association (*Annexe 2, p.3*)

Me PERERA pose la question qui concerne la représentativité des mineurs aux assemblées. Me PERERA demande quelles sont les raisons qui ne permettent pas à un enfant mineur, adhérent de l'association, de se voir représenter par ses parents légaux, notamment en pouvant exercer, d'une manière ou d'une autre, un droit de vote.

P. CARREL, responsable du club qui s'est chargé de préparer le nouveau texte, précise que cette question a été soumise au Comité de Direction, qu'il était proposé plusieurs variantes dont celle tenant compte de la représentativité des enfants par l'intermédiaire de leurs représentants légaux. Elle s'assortissait d'une limitation de la représentativité des représentants légaux au sein des membres du Comité de Direction. A l'instar d'autres associations de l'USC cette disposition n'a pas été retenue. Néanmoins, de plus en plus de parents deviennent pratiquants et adhérents et peuvent se porter candidat au poste de membre du Comité de Direction.

C. CARRÉ, secrétaire, précise que les mineurs sont considérés ainsi dans tous les actes de la vie civile et que l'on pourrait trouver étonnant qu'une personne (père ou mère du mineur) n'ayant pas adhéré à l'association puisse exercer un droit de vote au sein de celle-ci. Au demeurant la cotisation Parent d'élève est celle qui connaît un grand succès (une bonne trentaine), d'où effectivement la possibilité pour ces adhérents de représenter leur(s) enfant(s).

Après examen par l'assemblée du projet de nouveaux statuts, il est procédé au vote :

- contre ce projet : 1
- abstention : 1
- pour : 40

Le projet de nouveaux statuts est donc adopté.

Fait à Crépy en Valois, le dimanche 10 octobre 2010

Le Président
Philippe GOURDAIN

Le Trésorier
Jean-Pierre CADARIO

Le Secrétaire
Christophe CARRÉ



Annexe 1

Liste des membres actifs, présents, pouvant prendre part aux délibérations de l'Assemblée :

1	BELLEMERE	Gérard
2	BONHOMME	Éric
3	CADARIO	Jean-Pierre
4	CARON	Jacky
5	CARRÉ	Christophe
6	CARREL	Patrick
7	CAVALLI	Olivier
8	CAVALLI	Frédérique
9	CHIBANI	Saïd
10	CONSTANT	Franck
11	DELAERE	Catherine
12	DELAERE	Samuel
13	DELCOURT	François
14	DUJARDIN	Olivier
15	DUTHOIT	Arnaud
16	ESTIER	Pascal
17	FIGIEL	Kévin
18	FLEURY	Gilbert
19	GANNEVALLE	Anaïs
20	GOURDAIN	Philippe
21	HEITZ	Barbara
22	HERBETTE	Didier
23	HERBETTE	Christophe
24	HUCK	Jean
25	LEJEUNE	Frédéric
26	LERNON	André
27	MARCEAU	Joël
28	MAYET	Karine
29	MIGLIASSO	Jean-Pierre
30	MILON	Nathalie
31	NOWAK	Alain
32	NOWAK	Françoise
33	PETER	Alain
34	ROCHEREAU	Julien
35	ROCHEREAU	Dominique
36	TORLET	Josy
37	TRIFT	Alain
38	VALVERDE	Sophia
39	VAN DEN BULCK	Stéphanie
40	VEZIER	Denis
41	ZEMOURI	Ryad
42	ZEMOURI MACELARU	Éléna

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE - Dimanche 10 octobre 2010

Annexe 2

STATUTS DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB de CRÉPY en VALOIS
--

Titre de l'association : TENNIS CLUB de CRÉPY en VALOIS

Initialement section de l'Union Sportive Crépynoïse, l'association a été transformée suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'U.S.C. tenue le 22 janvier 1999 qui a exigé que chaque section se transforme en association avec ses statuts propres.

Objet : pratique du tennis

Siège social (ville ou commune) : Tennis Club de CRÉPY en Valois Stade municipal 4bis rue Henri Laroche 60800 CREPY en VALOIS

Département : 60 OISE

TITRE I - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Article 1 - Objet

Il est formé entre les soussignés et les personnes qui adhéreront aux présentes et rempliront les conditions ci-après, une association, qui est régie par la loi du 1er juillet 1901 et les statuts. Elle a pour objet **d'organiser, d'administrer, de diriger et de développer la pratique du tennis pour ses membres dans le cadre des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Tennis qui ont valeur obligatoire pour elle et les membres qui en dépendent.**

Elle a pour but, en liaison avec les autorités municipales, le développement de la pratique du tennis ainsi que l'amélioration et le développement des installations destinées à la pratique du tennis. L'association cherche également à développer un esprit « club » émanant de la somme des amitiés mobilisées et de la recherche constante de l'amélioration des conditions d'accueil des adhérents.

Article 2 - Dénomination

La dénomination de l'association est : **TENNIS CLUB de CRÉPY en VALOIS**

Article 3 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 - Lieu

Le siège de l'association est au **Stade municipal 4bis rue Henri Laroche 60800 CRÉPY en VALOIS**

Il peut être transféré à tout autre endroit de la même ville par décision du comité de direction de l'association

Article 5 - Moyens d'action

Les moyens d'action de l'Association sont notamment :

L'organisation de toutes les épreuves, compétitions ou manifestations sportives entrant dans le cadre de son activité, et en général toutes initiatives propres à servir cette activité.

L'association TENNIS CLUB de CRÉPY en VALOIS est affiliée à la Fédération Française de Tennis.

TITRE II - Composition de l'association

Article 6 - Les membres

L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires. Chaque membre de l'association doit payer une cotisation annuelle qui est fixée par l'Assemblée Générale.

L'admission d'un membre comporte de plein droit par ce dernier, adhésion aux statuts et règlement intérieur.

Les salariés de l'association ne peuvent pas être membres de l'association.

Article 7 - Les membres actifs

Pour être membre actif de l'association, il faut avoir acquitté la cotisation fixée par l'Assemblée Générale et **être détenteur d'une licence fédérale de l'année en cours**. La demande d'admission d'un mineur doit être accompagnée de l'autorisation de ses représentants légaux.

Les membres actifs ont seuls le droit de prendre part aux réunions sportives organisées par l'association, par la Fédération et la Ligue de tennis à laquelle l'association sera affiliée et par les associations affiliées à cette fédération.

Article 8 - Les membres honoraires

Le titre de Président d'honneur, de Vice-président d'honneur ou de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services à l'association ou qui, par leurs actes, peuvent être utiles à l'association. Ces membres ne sont pas tenus au paiement d'une cotisation.

Article 9 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd :

- 1 - par la démission, par lettre adressée au Président de l'association,
- 2 - par la radiation prononcée par le Comité de Direction pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves, **l'intéressé ayant préalablement été appelé à fournir des explications**,
- 3 - par la radiation prononcée selon **les règlements de la Fédération Française de Tennis**,
- 4 - par le décès.

Les membres démissionnaires ou exclus sont tenus au paiement des cotisations échues et non payées et de la cotisation de l'année en cours lors de la démission ou de l'exclusion.

Article 10 - Rétribution des membres

Les membres du Comité de Direction ne peuvent recevoir aucune rétribution.

Article 11 - L'actif de l'association

L'actif de l'association répond seul des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres de l'association ou du Comité ne puisse en être personnellement responsable.

Les membres de l'association qui cesseront d'en faire partie pour une cause quelconque n'ont aucun droit sur l'actif de l'association, celle-ci se trouvant entièrement dégagée vis-à-vis d'eux.

Article 12 - Les devoirs de l'association

L'association s'engage :

- 1 - **à se conformer entièrement aux règlements établis par la Fédération Française de Tennis ou par ses ligues**,
- 2 - **à exiger de tous les membres qu'ils soient détenteurs de la licence fédérale de l'année en cours**,
- 3 - à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application desdits règlements,
- 4 - à assurer la liberté d'opinion, et le respect des droits de la défense,
- 5 - à s'interdire toute discrimination illégale,
- 6 - à veiller à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Français,
- 7 - **à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité** applicables aux disciplines sportives pratiquées par leurs membres,
- 8 - **à tenir à jour une liste nominative de ses membres indiquant pour chacun d'eux le numéro de la licence délivrée par la Fédération Française de Tennis**,
- 9 - à verser à la Fédération Française de Tennis suivant les modalités fixées par les règlements de celle-ci toute somme dont le paiement est prévu par lesdits règlements.

TITRE III - Ressources de l'association)

Article 13

Les ressources annuelles de l'association se composent :

- 1 - des cotisations versées par ses membres,

- 2 - des subventions qui peuvent lui être accordées,
- 3 - des revenus de biens et valeurs appartenant à l'association,
- 4 - des recettes des manifestations sportives,
- 5 - des recettes des manifestations non sportives organisées à titre exceptionnel,
- 6 - de toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

TITRE IV - Administration

Article 14 - Election du Comité de Direction

L'association est administrée par un Comité de Direction composé de membres (cinq au moins et douze au plus) élus, ces membres sont élus par l'Assemblée Générale ordinaire pour une durée de **quatre ans correspondant à l'Olympiade**, au scrutin secret, à la majorité relative des membres actifs présents ou représentés. Ils sont rééligibles.

Nul ne peut être élu s'il n'obtient pas la majorité absolue des suffrages valablement exprimés.

Peuvent seuls prendre part à l'élection des membres du Comité de Direction, les membres actifs depuis au moins six mois âgés de seize ans au moins, à jour de leurs cotisations.

Est éligible au Comité de Direction tout électeur âgé de dix-huit ans au moins et ayant fait acte de candidature par écrit adressé au Président dix jours avant la date de l'élection.

En cas de vacance d'un des membres du bureau, le Comité pourvoira au remplacement du membre, par bulletin secret à la majorité absolue. Il est procédé à son remplacement définitif, par la prochaine Assemblée Générale pour la durée du mandat restant à courir.

Article 15 - Election du Bureau

Le Comité de Direction élit son Bureau qui est composé d'au moins un Président, un Secrétaire, un Trésorier. Le mandat du Bureau suit celui du Comité de Direction.

Le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Article 16 - Les réunions

Le Comité de direction se réunit au moins trois fois par an et sur la convocation de son Président ou à la demande de la moitié des membres qui le composent.

Le Bureau se réunit en principe une fois par mois sur convocation du Président ou à la demande de la moitié des membres qui le composent.

La présence de la moitié au moins des membres présents est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre absent, sans excuse, à trois séances consécutives, peut être considéré comme démissionnaire après avoir été entendu. Le bureau est seul juge des excuses invoquées.

Les délibérations du Comité de direction ou du Bureau sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président de la séance et par le Secrétaire.

Article 17 - Rôles du Comité de Direction et du Bureau

Le Comité de direction est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la direction des affaires de l'association et pour faire autoriser tous actes et opérations permis à l'association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il délibère et statue notamment sur toutes les propositions qui lui sont présentées, sur l'attribution des recettes, sur les demandes d'admission, de congé et sur les radiations.

Le Bureau du Comité de Direction expédie toutes les affaires urgentes dans l'intervalle des séances du Comité de Direction. Il est spécialement chargé de l'administration courante de l'association et de ses différents services, des rapports avec les pouvoirs publics et la Fédération Française de Tennis.

Il prend d'urgence toutes mesures nécessaires au bien de l'Association sous condition d'en référer au Comité de Direction à sa première réunion.

Article 18 - Rôle des membres du Bureau

Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Comité de Direction et du Bureau. Il préside les Assemblées Générales et les réunions. Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est le représentant de l'association à l'Assemblée Générale de la Ligue. En cas d'indisponibilité, le Comité de Direction désigne son remplaçant parmi ses membres.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux et la correspondance, tient le registre des membres de

l'association et garde les archives. Il présente un rapport annuel d'activités à l'Assemblée Générale.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de l'association, tient le livre de recettes et de dépenses, encaisse les cotisations, droits d'entrée, sous l'autorité du Président. Il établit et présente à l'Assemblée Générale le bilan financier, la situation de trésorerie et le projet de budget annuels.

Il peut se faire assister d'un vérificateur ou d'un commissaire aux comptes.

Les membres du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en cette qualité.

Article 19 - Rôle des autres membres du Comité de direction

Les attributions des autres membres du Comité sont déterminées par un règlement intérieur, arrêté par le Comité de direction et approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire.

TITRE V - Les Assemblées Générales

Article 20

Les Assemblées Générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, se composent des membres actifs de l'association. Elles se réunissent aux jours, heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation adressé par le Comité de direction.

Article 21

Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance par voie d'affichage au club et publications locales.

Y figure l'ordre du jour arrêté par le Comité de Direction.

Article 22

L'Assemblée est présidée par le Président de l'association ou à défaut par un membre du Comité de direction désigné par celui-ci. Il est dressé une feuille de présence signée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

Article 23

Chaque membre de l'Assemblée a une voix. Le vote par correspondance est interdit. Le vote par procuration est autorisé, toutes précautions étant prises afin d'assurer le secret du scrutin. Aucun membre de l'Association ne peut détenir plus d'un pouvoir. Tout détenteur de pouvoir doit être membre de l'Association.

Article 24 - L'Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an au plus tard avant le 31 décembre et en cas de nécessité sur convocation extraordinaire.

Elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et, d'une manière générale, délibère sur toutes les questions d'intérêt général et sur toutes celles qui lui sont soumises par le Comité de direction.

Elle procède à l'élection des membres du Comité de Direction.

Il n'est pas fixé de quorum pour l'Assemblée Générale ordinaire.

Tout membre ayant une proposition à faire à l'association doit la soumettre au bureau au moins quinze jours à l'avance par courrier adressé au président de l'association.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres actifs présents ou représentés.

Article 25 - L'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire se compose des membres actifs de l'association.

Elle peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sur la proposition du Comité de Direction ou sur celle du dixième des membres actifs. Cette proposition doit être soumise au Comité de Direction au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée.

Elle peut décider notamment la dissolution anticipée ou la prorogation de l'association, sa fusion ou son union avec d'autres associations du même genre ayant le même objet.

L'Assemblée Générale extraordinaire, pour être tenue valablement, doit se composer du quart au moins des membres ayant le droit d'en faire partie. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la précédente Assemblée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire quel qu'en soit le quorum, sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Article 26

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux signés par le

Article 27

Toute discussion politique ou religieuse est absolument interdite dans toutes les réunions de l'Association.

TITRE VI - Dissolution - Liquidation

Article 28

En cas de dissolution pour quelque motif que ce soit, la liquidation est effectuée par le Comité de Direction.

Article 29

Si après réalisation de l'actif de l'Association, le règlement du passif et des frais de liquidation, il reste un reliquat en caisse, celui-ci sera attribué par l'Assemblée Générale extraordinaire, soit à une ou plusieurs associations sportives, soit à des oeuvres sociales se rattachant directement à ces associations. En aucun cas, les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

TITRE VII - Dispositions administratives

Article 30 - Le règlement Intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Comité de Direction qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

Le règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non fixés par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association et le fonctionnement des installations.

Article 31

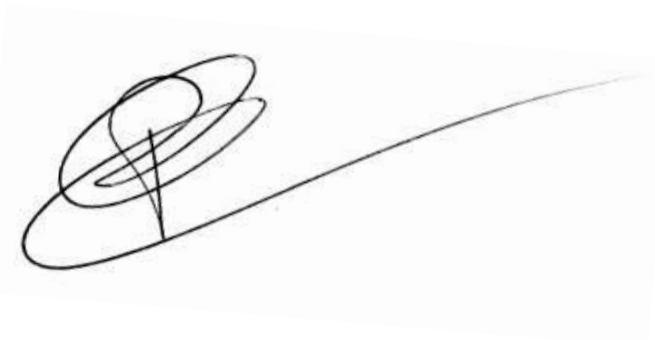
Le Bureau remplira les formalités de déclarations ou de publications prescrites par la loi et tous les pouvoirs lui sont donnés à cet effet.

Les présents statuts adoptés en Assemblée générale extraordinaire tenue le dimanche 10 octobre 2010 sous la présidence de Philippe GOURDAIN assisté de Christophe CARRÉ secrétaire, entreront en vigueur le dimanche 10 octobre 2010 à 10h15.

A Crépy en Valois le dimanche 10 octobre 2010

Le Président
Philippe GOURDAIN

Le Secrétaire
Christophe CARRÉ

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Philippe Gourdain, the President.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Christophe Carré, the Secretary.

TENNIS CLUB de Crépy en Valois

Assemblée Générale Ordinaire - Dimanche 10 octobre 2010

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le Dimanche 10 octobre 2010 à 10h15 au Club House (4bis rue Henri Laroche, Stade Municipal - Crépy en Valois)

Présents : Voir liste des membres actif pouvant délibérer en *Annexe 3, p.10*

Ordre du jour :

1 - Rapport d'activités (*Annexe 4, p.11*) :

Christophe CARRÉ (Secrétaire)

Rapport adopté à l'unanimité.

2 - Bilan des compétitions jeunes et adultes (*Annexe 5, p.14*) :

Alain NOWAK

3 - Rapport financiers

Compte de résultat et situation de trésorerie 2009-2010 (*Annexe 6, p.17*) Jean Pierre CADARIO (Trésorier)

Lecture est donnée du quitus donné par Laurent NUNS, vérificateur aux comptes (*Annexe 7, p.18*).

Quitus également établi par Christian VETTIER, second vérificateur aux comptes (*Annexe 8, p.19*).

Rapport adopté à l'unanimité.

4 - Vote des cotisations 2010/2011 (*Annexe 9, p.20*).

Proposition adoptée à l'unanimité.

5 - Approbation du budget prévisionnel et du nouveau règlement intérieur (*Annexes 10, p.21 et 11, p.22*).

Budget Prévisionnel et Règlement intérieur approuvés à l'unanimité.

6 - Le mot du Président :

Philippe GOURDAIN (Président)

Philippe GOURDAIN remercie toute son équipe et fait part du plaisir qu'il a eu à assumer durant ses 21 ans de mandat les responsabilités qui ont été les siennes au sein de l'association.

Chaleureux applaudissements.

7 - Intervention de M. l'Adjoint aux Sports :

Mr Francis LEFEVRE

M. LEFEVRE souligne le plaisir qu'il a à assister à une assemblée générale d'une association qui « se prend en mains ». Il constate, en le soulignant, combien les responsables présents assument efficacement et avec une grande passion les destinées de l'association. Il souligne également que les perspectives envisagées le sont avec sérieux et un grand sens des responsabilités. Il se satisfait de constater que la collaboration Tennis/Ville est des plus constructives. M. LEFEVRE termine en réaffirmant le souci premier qu'ont les élus municipaux de veiller au respect scrupuleux des normes de sécurité. Ainsi on évoque la mise en place d'un défibrillateur.

Pas de représentant pour l'Union Sportive Crépinoise. Pas de réponse à l'invitation.

8 - Élection des membres du Comité de Direction :

Adhérents participant au vote (y compris pouvoirs) : 59 (*Annexes 12, p.25 et 13, p. 26*).

Sont élus, par ordre du résultat en nombre de voix : Alain NOWAK, François DELCOURT, Olivier CAVALLI, Alain PETER, Christophe CARRÉ, Kévin FIGIEL, Patrick CARREL, Jacky CARON, Gilbert FLEURY, Virginie PIDEMONT, Denis VEZIER, Samuel DELAERE.

9 - Élection du Bureau de l'association. (*Annexe 14, p.27*)

A l'unanimité des 11 membres présents, sont élus : **Président** : Patrick CARREL, **Trésorier** : François DELCOURT, **Secrétaire** : Christophe CARRÉ.

10 - Questions diverses.

Pas de question diverse.

Fait à Crépy en Valois, le dimanche 10 octobre 2010

Le Président
Philippe GOURDAIN

Le Trésorier
Jean-Pierre CADARIO

Le Secrétaire
Christophe CARRÉ



Annexe 3

Liste des membres actifs, présents, et de leur éventuel pouvoir, pouvant délibérer :

NOM	Prénom		Pouvoir de... NOM	Prénom	
1 BELLEMERE	Gérard	1			
2 BONHOMME	Éric	1			
3 CADARIO	Jean-Pierre	1			
4 CARON	Jacky	1	BLACHE	Bernard	1
5 CARRÉ	Christophe	1			
6 CARREL	Patrick	1	NUNS	Laurent	1
7 CAVALLI	Olivier	1	DANCOISNE	Éric	1
8 CAVALLI	Frédérique	0	PIDEMONT	Virginie	1
9 CHIBANI	Saïd	1			
10 CONSTANT	Franck	0			
11 DELAERE	Catherine	1	DUCOUSSO LACAZE	Laurence	1
12 DELAERE	Samuel	1			
13 DELCOURT	François	1	DEHAN	Michel	1
14 DUJARDIN	Olivier	1			
15 DUTHOIT	Arnaud	1			
16 ESTIER	Pascal	1	VALVERDE	Manuel	1
17 FIGIEL	Kévin	1	MUCCI	David	1
18 FLEURY	Gilbert	1	TRIBOULET	Dominique	1
19 GANNEVALLE	Anaïs	1	GANNEVALLE	Dominique	1
20 GOURDAIN	Philippe	1			
21 HEITZ	Barbara	1			
22 HERBETTE	Didier	1			
23 HERBETTE	Christophe	1	HERBETTE	Gérard	1
24 HUCK	Jean	1	HUCK	Isabelle	1
25 LEJEUNE	Frédéric	1	BLACHE	Rodolphe	1
26 LERNON	André	1	LERNON	Xavier	1
27 MARCEAU	Joël	1	THOMAS	Patrick	1
28 MAYET	Karine	1			
29 MIGLIASSO	Jean-Pierre	1			
30 MILON	Nathalie	1			
31 NOWAK	Alain	1	VALOGNES	Louis	1
32 NOWAK	Françoise	0	VALOGNES	Nathalie	1
33 PETER	Alain	1	LAURENT	Joël	1
34 ROCHEREAU	Julien	1			
35 ROCHEREAU	Dominique	1			
36 TORLET	Josy	1	SEGURA	Vincent	1
37 TRIFT	Alain	1	SUSSET	Philippe	1
38 VALVERDE	Sophia	1	DUBAN	Catherine	1
39 VAN DEN BULCK	Stéphanie	0	VAN DEN BULCK	Arnaud	1
40 VEZIER	Denis	1	SUT	Didier	1
41 ZEMOURI	Ryad	1			
42 ZEMOURI MACELARU	Éléna	1			

Total : 38

Total : 23

en gras, les adhérents étant adhérents depuis moins de six mois (ne pouvant participer à cette élection donc)

Totaux : 61

Annexe 4

Rapport d'activités 2009/2010

par le secrétaire, Christophe CARRÉ

Un dynamisme spectaculaire !

367 licenciés au 30 septembre 2010, c'est + 21.12 %. En fait 372 adhérents (certains sont licenciés ailleurs, les traîtres). 391 membres sur Tennisweb hier soir. C'est l'instantané lié aux cotisations date à date que nous proposons. En ligne de mire, même si ça ne constitue pas l'objectif premier, 444 adhérents, le record historique des années 1981 et 1983.

Chez les enfants : 147 élèves l'an passé, 183 cette année, + 24.48 % ! 16 élèves bénéficiaient de 2e heure de cours financées par le club, l'an passé, 11 % de l'effectif total. On passe à 38 élèves dits 2e heure cette saison, soit 21 % de l'effectif de cette saison !

Chez les adultes : 36 adultes (avec les juniors) suivaient des cours l'an passé. C'est 63 adultes maintenant qui prennent des cours collectifs avec Mathieu. + 75 %, 28.6 % du total des adhérents adultes.

Les heures ainsi encadrées passent de 44 h l'an passé à 51 h pour cette saison. + 16 %. Ce qui ne veut rien dire tout à fait, mais ça fait scientifique.

Bref, les chiffres sont là et illustrent ce dynamisme qui caractérise la saison passée et sûrement celle à venir.

Ces chiffres n'ont pas que des côtés positifs. Ainsi l'association devra parvenir à assumer les contraintes qui y sont liées.

Des explications à ce dynamisme.

- des installations au top : le 3e court couvert, la rénovation des deux courts 2 et 4, on ne revient pas sur tout cela.
- c'est aussi l'embauche d'un 3e moniteur à temps plein et d'un Assistant Moniteur de Tennis.
- au passage on notera l'abandon d'une idée, le club junior, qui permettait d'étendre le dispositif 2e heure à des enfants dont le niveau de jeu n'était pas le meilleur mais qui montrait une réelle fougue. Néanmoins le passage à 38 élèves 2e heure comble un peu cet abandon.
- des cotisations multiples, calculées au plus juste.
- le soutien des institutions : la municipalité tout d'abord (via la subvention de l'USC, la forte contribution financière à la réalisation du 3e court couvert, la maintenance des installations), le département ensuite (les subventions d'Aide à la Vie Sportive, subventions de fonctionnement et d'investissement (déterminant pour le troisième court couvert)), la région enfin (le contrat Emploi Solidaire (11 000 € par an sur trois ans)), sans oublier la Fédération Française de Tennis, via la Ligue de Picardie (16 000 € pour le 3e court couvert).
- une évolution générale sur Crépy (cf. le succès de la nouvelle piscine...).
- et enfin l'intervention de nombreux bénévoles, dont les actions, le temps passé sont sans doute l'équivalence d'un mi-temps sur l'année, voire d'un plein-temps sur les mois forts (septembre, octobre, décembre, mai, juin...).

Les choix de développement :

- ils sont toujours l'objet de vastes débats, de lutte d'influence des différents publics, différentes pratiques.
- ils sont un subtil équilibre entre ces demandes, et la bonne pyramide des âges présentée par notre association est sans doute un gage de cet équilibre.
- ils font attention à ne pas se tromper entre privilégier les uns au détriment des autres.
- ils doivent également veiller à ne pas faire simplement beaucoup, mais surtout faire mieux.
- et le prochain défi pour le club reste bien avant de penser développement, penser à pérenniser le poste à temps complet, les structures mises en place.
- ça passe sans doute par des actions afin d'augmenter la fréquentation des installations et aussi augmenter le niveau de jeu qui reste en retrait de ce qu'on trouve dans des clubs similaires au nôtre.

Une association qui vit :

- Nos quatre, bientôt six tournois qui couvrent ainsi quasiment toute l'année (interne en septembre, open en novembre/décembre, Tyger en mars, jeunes en juin et NTC et vétérans en juillet/août). Pour exemple le juge arbitre Frédéric LEJEUNE qui vient de clôturer le tournoi interne et qui déjà met en route les inscriptions pour le tournoi open qui durera cinq week-end. Ce sont des moments forts de la vie du club. Ils sont aussi l'occasion de faire avancer des idées. Ainsi le concept de tournoi hôte reste original. La charte des tournois communiquée par la Ligue, et qui semble être une réponse à cette expérimentation, ne reprend malheureusement que les articles des règlements sportifs, sans même insister suffisamment sur la nécessité pour un comité de tournoi à fournir les balles. Mais bon... il faut bien des précurseurs et nous en sommes assurément.

- Tous les championnats, rendez-vous incontournables (ils sont l'émanation du club), en hiver, en été (pour peu que les saisons soient au rendez-vous), jeunes (on passerait de 7 à 11 équipes cette saison), seniors, hommes, femmes, par équipes, en individuels...
- et les animations de toute nature : le Challenge Kindraich, la Fête du sport (la fête à la grenouille), les Portes Ouvertes du club (pour les 2005/2006), les animations omnisports durant les petites vacances scolaires (et il faut presque aller chercher les « clients » l'un après l'autre), le tennis scolaire avec Alain Nowak, l'accueil de groupes de la MJC, bientôt l'accueil de groupes UNSS du lycée Robert Desnos...

Et comment faire mieux encore ?

- les offres clés en main (200 € le cours + l'adhésion adulte, ça plait).
- l'accueil au club. Quelqu'un qui traîne au club parce que c'est ouvert (et il faut quelqu'un pour cela, cf. DV et GF) et bien c'est quelqu'un qui va s'intéresser à autre chose qu'à son petit bout de lorgnette, quelqu'un qui s'investira, quelqu'un qui contribuera à la vie de l'association, d'une manière ou d'une autre.
- la pratique familiale (cf. la cotisation parent d'élève à 83 €, la cotisation famille à 153 € (sauf licences), la toute nouvelle cotisation famille avec cours dont le principe est d'être bloquée à 650 € rendant ainsi possible des cours pour toute la famille...). Sans parents, nous le savons, peu d'enfants fréquentent régulièrement le club en dehors de leurs heures de cours. Des parents joueurs et c'est un enfant qui s'attache au club.
- les pratiques non-encadrées : proposer des heures de cours encadrées coûte très cher, environ 1 000 € les 30 séances d'1h sur la saison de 30 semaines. Et pourtant le tennis, c'est aussi autre chose que des cours. Il y a par là quantité de pistes que nous négligeons, qu'il faut relancer, faire vivre, développer. Du jeu intergénérationnel, du jeu surveillé par des AMT s'adressant à tous, le mur que tant de générations ont sans doute pilonné et qui aujourd'hui ne se fend plus que de sécheresse, les animations internes avec par exemple le tableau défi qu'Olivier Cavalli va remettre au goût du jour, des échanges avec d'autres clubs (cf Kathy Delaere qui l'a déjà fait cette année), un projet de voyage organisé sur les terres estivales du tennis (la côte d'Opale)...
- tant de pistes à explorer, il ne manque plus que de l'énergie à y insuffler.

Un des nerfs de la guerre : les finances :

- le résultat de l'exercice est plutôt encourageant. Voir rapport financier.
- mais attention, les subventions sont une denrée périssables et nous avons le devoir de tout faire pour pérenniser nos efforts présents. C'est même le sens premier du dispositif Emploi Solidaire du Conseil Régional et grâce auquel nous avons pu embaucher un moniteur à temps complet. Notre défi à terme (dans deux ans, ou dans cinq si prorogation du contrat) est celui-ci, pérenniser ce poste et les deux autres postes de moniteur à temps partiel.

Encore quelques projets de travaux qui restent en attente :

- rénover la surface du sol du mur, éclaté et inutilisable.
- installer le contrôle d'accès des courts 1 et 2, demander une subvention mairie suivant le principe 50/50 que nous avons tant de fois mis en place. A ce propos, combien il est difficile (pour ne pas dire plus) d'obtenir des badges. Nous en sommes aujourd'hui à trois semaines et, comme il y a deux ans, aucune réponse, rien ne vient. Appel est fait pour que les responsables municipaux nous apportent un poids qui semble ne pas nous être reconnu. Déjà 20 adhérents n'ont pas de badge !
- réorganiser le club house qui doit devenir plus fonctionnel avec un accueil face aux adhérents, une meilleure répartition des spectateurs devant le court n°6, l'utilisation d'une terrasse (avec la pose d'une porte-vitrée à l'emplacement de la fenêtre extérieure), un coin salon plus circonscrit, mieux délimité, l'optimisation de la place dans des locaux exigus pour l'archivage de nos dossiers qui pour l'instant occupent l'espace des douches ! C'est aussi la pose d'un escalier escamotable pour accéder à l'étage (solution pour l'archivage).

Pour conclure, le travail du Comité de Direction :

Gilbert FLEURY et Denis VEZIER assurent LA permanence au club, toute l'année, tous les dimanches quasiment, en semaine aussi, de plus en plus souvent. Sans cela, le club resterait une coquille vide. Pas d'âme.

Leur engagement, c'est aussi assurer des livraisons (badges à Creil), des transports (équipe jeunes à Rully), le suivi des travaux, des interventions techniques... etc... etc... etc... secrétaires adjoints, trésoriers adjoints... ils sont tout cela.

GF et DV, c'est aussi les permanences des tournois, des centaines d'heures, pas moins, durant les championnats individuels, bref... le tour du calendrier.

Ne pas oublier Frédéric LEJEUNE, qui, dans l'ombre, officie en sa qualité de juge arbitre, sur l'élaboration des tableaux des différents tournois.

+ 20 % d'adhérents, d'activités, c'est + 20 % de boulot pour les saisies, les formalités, les badges, les licences, les paiements, la communication !

Jean-Pierre CADARIO, trésorier, c'est trois fiches de paie, surveiller les taux, comprendre les modifications, ventiler les dépenses, les recettes, être responsable de tout ça....

Alain NOWAK, c'est le tennis scolaire pour le compte de la municipalité, et au club c'est un remplaçant au saut du canapé pour les cours de l'Ecole de Tennis, c'est la gestion des championnats, de toutes ces équipes...

Alain PETER, c'est le monsieur sponsoring et c'est ingrat d'aller réclamer de l'argent aux gens. C'est pourtant 1 300 € à la banque encore cette saison avec trois nouveaux sponsors, rien de moins.

Patrick CARREL s'est spécialisé dans les études, les textes officiels, les dossiers de subvention, autant de textes, autant de recherches, autant de pièges à éviter, de dates à tenir, de documents à fournir, encore et encore...

Catherine DELAERE a été à l'initiative de plusieurs animations : le champ Tyger avec Mathieu, les Portes Ouvertes pour les 2005/2006 avec Mathieu, la rencontre de jeunes joueurs crépinois avec d'autres enfants venus de clubs voisins (Villers Cotterêts, Lagny le Sec), sa participation également au Challenge Kindraich, l'encadrement de l'équipe 1 dames avec les résultats que l'on sait, l'équipée cet été sur la côte avec Frédéric Cerisier et une grosse dizaine de jeunes joueurs, dont des crépinois...

Olivier CAVALLI est devenu le responsable des Cours Adultes et il doit déjà mesurer l'étendue du travail à accomplir. Dans le même registre Denis VEZIER assure également le déroulement de l'Ecole de Tennis (jeunes). Et là aussi, il faudra y investir une quantité de temps non négligeable.

Et Philippe GOURDAIN qui assure toujours les contacts avec les institutionnels et qui a toujours su redoubler d'efforts, de persévérance et de diplomatie pour faire aboutir les souhaits de l'association.

Il ne faut pas oublier non plus, les autres personnes, non membres du Comité mais qui pourtant ont parfois un rôle des plus essentiels pour le fonctionnement de l'association :

Jérôme PILLON, Pascal COLAS, Mathieu ROBIN, Florent ROBIN, nos moniteurs qui assurent, de par leur présence, de par leur sérieux, le bon déroulement des cours de l'Ecole de Tennis.

Pascal COLAS notamment qui en étant le responsable du club pour les championnats jeunes, prend un rôle très actif, important et bénévole dans l'animation des jeunes. Il en assure ainsi l'organisation des rencontres, la sélection des joueurs en concertation avec ses collègues.

Pascal GOUBIER, qui est le webmaster du site, ce site qui joue un rôle vraiment important pour notre fonctionnement, ne serait-ce qu'en étant un formidable outil de communication.

Jacky CARON, alias Mc Gyver, qui par sa présence, son inventivité assure aussi une présence au club, un recours.

Arnaud VAN DEN BULCK qui aura fait don au club de matériel informatique (deux écrans plats, une unité centrale) nous permettant d'économiser autant.

Christian VETTIER et Laurent NUNS, qui, en étant les deux vérificateurs, nous permettent de prouver de la sincérité et de l'honnêteté de notre gestion financière.

Jeannine GOURDAIN, Me la Présidente, qui sans doute, au fil des années, aura été un relais efficace pour le Président, lui signalant tel courriel important, dans les dix courriels quotidiens d'un secrétaire psychopathe, ou le coup de téléphone dont il faut diligenter sans attendre une réponse attendue...

Une nouvelle équipe ?

Sans ces bénévoles, de bonnes installations ne sont pas suffisantes. Pour preuve, ces malchanceux voisins, dont les instances dirigeantes peinent à se stabiliser et qui, à structures comparables (3 courts couverts, 3 courts extérieurs) cumulent 150 adhérents et vont une nouvelle fois changer de responsables...

Votre équipe en place reste très active, affiche une probité sans faille, se montre ouverte, attentive, aura su exploiter toutes les pistes, explorer des solutions inédites, faire une heureuse synthèse, faire la preuve que les choix faits auront été profitables à l'association...

Aussi avec le départ de Jean-Pierre CADARIO et Philippe GOURDAIN, ce sont deux de ses plus investis responsables que notre association va devoir remplacer.

Jean-Pierre CADARIO : outre son dévouement à l'association, comment ne pas souligner une profonde gentillesse. Elle est une vraie richesse et tous, nous savons bien que c'est une chose essentielle, à protéger d'abord. Hormis le fait d'assurer ce rôle plutôt ingrat de trésorier, nous lui devons beaucoup plus. Merci pour cela Philippe GOURDAIN : nous l'avons déjà à plusieurs reprises honoré. Rien n'est de trop. 21 ans de mandats bien remplis, Philippe peut partir avec la satisfaction d'avoir accompagné l'association dans un parcours jalonné d'avancées des plus significatives, parfois essentielles. Nous ne manquerons pas également de souligner la constance disponibilité, le souci de gérer avec pugnacité, avec une réelle et efficace persévérance tous les gros dossiers, les plus difficiles. Il aura été aussi le Président qui se sera évertué à réunir des positions parfois fort éloignées, il aura été attentif à concilier les uns avec les autres. Et en ce sens, il aura été notre Président.

Finalement, comme Philippe GOURDAIN, et j'en veux pour preuve son petit moment d'émotion lors de l'inauguration officielle du troisième court couvert, si la grande majorité des responsables que nous sommes se représentent aujourd'hui pour entamer un nouveau mandat, c'est pour une seule et authentique raison : leur attachement à cette association.

Le secrétaire
Christophe CARRÉ

Annexe 5

Rapport sur les compétitions 2009/2010

par l'irresponsable des championnats, Alain NOWAK

Résultats des championnats par équipes saison 2010

A - Championnats d'hiver

Honneur aux Dames : une équipe était inscrite pour la 1ère fois depuis très longtemps je crois, en Div 3 du championnat de l'Oise. Habilement managée par leur Capitaine Kathy Delaere, Lucile Mayet, Barbara Heitz, Laurence Ducouso-Lacaze, Nathalie Milon et Anaïs Gannevalle, terminent 2ème de leur Poule, derrière Lagny le sec. Il faut dire que Lagny avait sorti l'artillerie lourde en alignant une 5/6, une 15/3, une 15/5, une 30 donc que des 3ème série, ce qui en Oise 3ème Div est assez rare ! Néanmoins cela permet à ces dames de monter en 2ème Division en 2011. Elles démarrent d'ailleurs cet après-midi à Lacroix St Ouen.

2 équipes masculines étaient inscrites

L'équipe 1 en 1ère Div Oise termine également 2ème de sa poule et accède donc au championnat Régional pour la saison 2011, en 2ème Div et reçoit en ce moment même le TC Ailly sur Noye

L'équipe 2 évoluait en 2ème Div Oise. Elle termine 3ème de sa poule et se maintient donc en 2ème Div cette année et joue actuellement à Pompadour Compiègne.

Ces 2 équipes étaient chapeautées par le même capitaine Pascal Audouin. En effet, c'est parfois difficile de trouver des joueurs, mais encore plus de leur trouver un capitaine. Merci à toi Pascal !

Une équipe masculine senior 55+ évoluant en Prénationale s'il vous plaît, s'est mesurée à 5 autres équipes de Picardie, toutes armées de 3ème série, et malgré le fait que nos valeureux combattants, Patrick Carrel, Guy Denis, Franck Claire, Christian Vettier, Peter Peint et Dominique Rochereau soient tous des 4ème série, ils terminent 4ème de leur poule et restent donc en Prénationale pour la saison 2011.

Depuis plusieurs années déjà, une équipe messieurs 60+ est inscrite en Coupe Sueur et défend les couleurs de Crépy dans toute la Picardie. Emmenés par leur vénéré capitaine Jeannot Huck, Jacky Caron, Guy Denis, Michel Cresp, Alain Nowak, votre serviteur, Denis Vézier, Gérard Bellemère et Gérard Manvuça, non pardon, Gérard Herbette terminent 2ème de leur Poule !

B - Championnats d'été

I - Cocorico, notre équipe Dames qui a déjà brillé en hiver, n'a pas attendu 1 an pour monter sur la première marche du podium. Aidées par Sylvie Barrier, elles terminent 1ère de leur poule, et gagnent les interpoules et donc la finale. Bravo à elles toutes, elles ont bien mérité leur première coupe, qui, j'en suis persuadé, sera suivie de beaucoup d'autres ! Accessoirement, elles montent bien sûr en 2ème Div.

II - Chez les Messieurs,

L'équipe une, en 1ère Div Oise, dirigée par Kévin Figiel, termine 2ème de sa poule et devrait donc accéder en Régionale l'an prochain.

L'équipe 2, en division une également, emmenée par votre serviteur, est partie au combat avec courage et détermination, mais contre des adversaires qui avaient dû se tromper de poule, c'était des chevaux face à des chars ! Pour leur vaillance, ils ont mérité un Jocker !

L'équipe 3, en 2ème Div, avec à sa tête Frédéric Lejeune avait aussi une poule grande comme une montagne à franchir, et pour sa place, je lui accorde aussi un Jocker !

L'équipe 4, en Div 3, emmenée par Denis Vézier n'a pas eu beaucoup de réussite non plus, et termine 5ème de sa poule.

L'équipe 5, en 3ème Div également, a eu l'occasion de perfer parfois, mais, quand ça veut pas, ça veut pas. Jocker.

L'équipe 6, en Div 3, qui ferme la marche, et soutenue par notre solide JAT2 Gilbert Fleury a atteint son but : retourner en 4 ème Div.

En résumé donc, hormis l'équipe une qui grâce à sa deuxième place remontera en pré-nationale, la saison prochaine, les 5 autres équipes descendront d'un cran

A leur décharge, les poules dans lesquelles ils évoluaient, étaient vraiment d'un haut niveau ! Heureusement que les filles étaient là ! Merci les filles !

Quelques dames ont participé aux Raquettes FFT, qui est un challenge réservé aux joueuses non classées, 40, 30/5 et 30/4.

J'espère qu'elles y ont pris plaisir, et que ça leur donnera envie de renouveler l'expérience, et peut-être même de faire des émules !

Contactez Kathy ou moi-même pour l'inscription !

III - Championnats jeunes.

Une équipe 9/10 ans filles était inscrite, en 1ère Div, composée par Marie Alizée Delaère et Margot Duthoit, elle est arrivée première de sa poule, mais a chuté en inter-poules face à Pompadour, ce qui les prive malheureusement du podium et de la médaille de la ville. Dur dur !

Une deuxième équipe filles 15/18 ans, en Div 2, représentée par Lucile Mayet, Dorine Marivin, et Anaïs Ganneval, est arrivée deuxième de sa poule. Il faut malheureusement déplorer 3 wo dans cette poule. Une organisation à revoir car nos jeunes représentantes étaient prêtes à jouer !

Chez les garçons 5 équipes ont représenté le club dans tout le département.

Une équipe 9/10 ans formée par Louis Nicolas, Alexandre Mucci et Thibault Perera, termine 2ème de sa poule en 2ème Div

Une équipe 11/12 ans en 2ème Div, composée de Enzo Cavalli, Clément Van Den Bulck, et Benjamin Delaère, termine 2ème de sa poule.

Une équipe 13/14 ans, en 3ème Div, composée de Valentin Surmont, Bastien Jamais, Romain Doudoux, Lucas Herbulot, et Maxime Pidemont, est arrivée 1ère de sa poule, et ne s'est inclinée qu'en finale contre Méru. A mon avis, ils méritaient une médaille de la ville !

Une autre équipe 13/14 ans évoluait en 2ème Div. Elle était représentée par Loris Cléry et Benjamin Jauneau. Ils sont arrivés 1er de leur poule, et n'ont échoué qu'en finale des interpoules contre Rully en les poussant dans leurs derniers retranchements ! A mon humble avis, ils méritaient la médaille de la ville également !

Enfin, une équipe 15/16 ans, formée par Thibaud Cavalli et Geoffroy Migliasso, en Div 3 termine 3ème de sa poule.

Bravo à tous ces jeunes qui ont fait briller les couleurs de Crépy dans tout le département.

Une petite remarque pour tenter d'éradiquer les quelques wo qui parsèment les championnats jeunes dûs souvent à des absences pour sorties scolaires. Il serait souhaitable que les responsables championnats jeunes des clubs et aussi les parents se contactent assez longtemps avant les matches pour avancer des rencontres dont on sait que les jeunes ne pourront être présents à cause des sorties pédagogiques ou autres événements prévisibles !

Je remercie au passage, tous les capitaines, les parents accompagnateurs, pour leur investissements, et tous les joueuses et les joueurs pour leur participation à tous ces championnats.

Un petit rappel à tous les capitaines d'équipes :

Vérifiez bien que tous les joueurs ont bien leur licence et leur certificat médical.

Quand vous êtes en déplacements, vérifiez bien que la feuille de match est correctement remplie, qu'il ne manque rien : nom du club, division, poule, n° de journée, date, n° de licence, et que tout ceci soit LISIBLE ! J'en ai besoin pour remplir les km/athlètes

Faites de même quand on reçoit, bien sûr !

A ce sujet, les joueurs, et joueuses qui font des tournois individuels, et en particuliers le challenge du conseil général, remplissez une fiche ou même plusieurs selon le cas, voir Gilbert ou moi pour la fiche, sur laquelle vous notez

le lieu du match, la date les km parcourus avec si possible le nom du juge arbitre et sa signature. En cas d'oubli de la fiche, vous pouvez le noter sur une feuille simple, comme le fait si bien Kathy Delaere. Il faut savoir que plus je peux noter de km, plus la subvention de l'USC, (la mairie) est importante. Pensez-y .

Tous les résultats par équipes sont consultables sur le site de la FFT en cliquant sur Gestion Sportive. Demandez-nous le si ça vous intéresse !

Des questions ?

Bonne saison tennistique 2011 à toutes et à tous.

Prenez du plaisir à taper dans la baballe !

Le responsable des championnats

Alain NOWAK

Annexe 6

Rapport financier 2009/2010

par le Trésorier, Jean-Pierre CADARIO


Compte de Résultat au 30 septembre 2010
Exercice : 01/09/2009 au 31/08/2010

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Cotisations et licences		Cotisations et licences	
Cotisation USC	0.00	Cotisations Club	21 354.40
Reprise carte	75.00	Cotisations Ecole	27 687.40
Cotisation ligue comité Picardie	125.00		
Rembt Caution badges, cotisations	367.90	Badge entrée (caution)	78.00
Licences fédération	5 747.50	Licences fédération (5747,50€)	
Frais fonctionnement		Subventions	
Assurance	492.45	Ville Crépy en Valois	7 022.40
Abonnement Internet, site internet	905.08	Conseil Général (animation club)	5 420.00
Téléphone, timbres, fournitures	829.29	Conseil Général (acquisition mat)	1 099.37
Frais bancaires	70.41	Récompense Ligue de Picardie	160.00
Adhésion Cosmos	50.00		
Cadeaux	41.00	Sponsoring, dons	710.00
Publicité	113.62	Intérêts comptes	1 207.57
Manifestations et stages		Manifestations et stages	
Frais AG CD	256.12	Animations Ecole	12.00
Ecole (alimentation; balles)	122.84	Challenge Kindraich	300.00
Achats		Ventes	
Survêtements, tee shirts	1 026.93	Participations sponsor, tee shirt	926.63
Matériel pédagogique	1 367.77	Location Court	210.00
Matériel club house	555.54		
Balles	1 979.60	Balles	250.14
Indemnités cordage, bobines	258.00	Cordage	388.80
Tournois (homologation, ali, récompenses)		Tournois	
Equipes	623.70		
Dépenses Champ Taiger	11.33	recettes tournoi Champ Taiger	88.40
Dépenses Tournoi interne	218.60	recettes tournoi interne	424.00
Dépenses Tournoi Jeunes	294.68	recettes tournoi jeunes	563.26
Dépenses Tournoi Open	754.78	recettes tournoi open	990.00
Entraîneurs		Entraîneurs	
Formation	355.00		
Médecine du travail	267.78		
Indemnités de frais de déplacement	1 566.41		
Salaires	28 242.04	Aide Conseil Régional (CES)	5 803.23
Charges sociales	14 525.79		
Résultat exercice (excédent)	13 451.44	Résultat exercice (insuffisance)	
Total DÉPENSES	61 244.16	Total RECETTES	74 695.60

TRESORERIE au 1/09/2009		TRESORERIE 01/09/2010	
Compte courant	10 118.73	5 662.60	-4 456.13
Compte sur livret	22 148.48	40 056.05	17 907.57
TOTAL	32 267.21	45 718.65	13 451.44

Annexe 7

Quitus du vérificateur aux comptes

par Laurent NUNS

ATTESTATION

Je soussigné, Laurent NUNS, 9 rue alphonse Cardin, 60800 CREPY EN VALOIS

avoir procédé à la vérification des comptes du Tennis Club de Crépy-en-Valois, pour l'exercice du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, établis par son trésorier Jean-Pierre CADARIO.

J'ai constaté la sincérité des informations relatives à la situation financière du tennis Club de Crépy en Valois et aux comptes à partir les documents présentés (pièces justificatives exhaustives par rapport aux éléments bancaires).

Ces vérifications n'entraînent de ma part aucune mention à porter sur des aspects d'irrégularités.

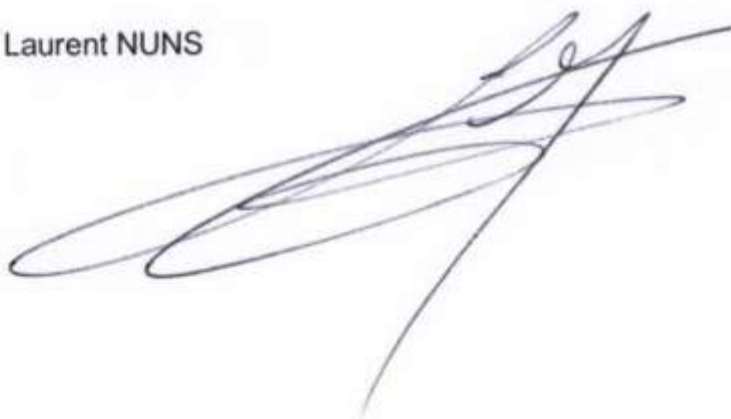
Compte-tenu des contrôles effectués,

je certifie la régularité et la sincérité des comptes proposés et établis par le trésorier Jean-Pierre CADARIO et vous engage à lui donner quitus de sa gestion.

Pour faire valoir ce que de droit ,

Crepy-en-Valois, le 7 octobre 2010,

Laurent NUNS

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying the signatory as Laurent NUNS.

Annexe 8

Quitus du vérificateur aux comptes

par Christian VETTIER

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Christian VETTIER,

exerçant la profession de *Comptable*

demeurant 70 av Bois de Romont 60620 ACY EN MULTIEN

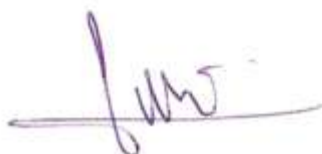
certifie avoir contrôlé les comptes du Tennis Club de Crépy en Valois pour la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2010.

Après avoir certifié les relevés de comptes ainsi que les pièces comptables correspondantes, j'atteste sur l'honneur n'avoir décelé aucune irrégularité de gestion et je qualifie fiable et sincère les comptes du Tennis Club de Crépy en Valois pour l'année 2009-2010.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Acy en Multien, le *27/09/2010*

Signature



Annexe 9

Tarifs 2010/2011

- Cotisations valables de date à date (365 jours assurés, indépendamment de la date d'adhésion). - Licence obligatoire sur la saison en cours (renouvellement obligatoire de la licence au 1er octobre). - Opération <i>Pass Tennis</i> pour les anciens adhérents de plus de cinq ans ou pour les néo-licenciés. Licence en cours offerte à partir d'avril de la saison en cours).	
ADULTE : 77 € + 20 € de licence F.F.T.	97 €
Cot. Six mois (uniquement cotisation Adulte) : 39 € + 20 € de licence F.F.T. Possibilité de compléter pour l'année complète en versant le solde de 38 €.	59 €
COUPLE : par personne : 60 € + 20 € de licence F.F.T. / au total : 2 x 80 €	160 €
PARENT d'élève de l'École de tennis : 63.50 € + 20 € de lic. F.F.T.	83.50 €
ÉTUDIANT (plus de 18 ans) : 50 € + 20 € de licence F.F.T. Uniquement sur présentation d'une carte étudiant.	70 €
ENFANT DE MOINS DE 18 ANS : 48 € + 12 € de licence F.F.T.	60 €
ÉCOLE DE TENNIS : Tarif normal : 186 € + 12 € de licence F.F.T. 30 Cours* + licence + cotisation au club. Tarif réduit : - 10 % pour le 2e, -20% pour le 3e. * sauf cours du samedi (25 à 30 séances) Baby et Mini Tennis : 138 € + 12 €	198 € 150 €
COTISATION FAMILLE (jusqu'à 4 personnes) : Elle n'est valable que pour les cotisations Club. Les cotisations dues pour l'École de tennis ne sont donc pas incluses (voir ci-dessous). Cette cotisation ne comprend pas les licences et le badge. Un justificatif peut être demandé. Passé le quatrième adhérent, les tarifs normaux sont à appliquer.	Forfait : 153 €
COTISATION FAMILLE avec COURS : Au moins 4 membres d'une même famille qui prennent des cours. Maximum de deux adultes. Maximum de six personnes (après application du tarif normal).	Bloquée à : 650 €
BADGE d'ACCÈS : vente avec option de rachat par le club. Badge non obligatoire.	20 €
Les cotisations Club sont payables en 2 chèques (encaissés le mois courant et le mois suivant). Les cotisations Ecole en 3 (trimestre).	
INVITATION : avec un adhérent, pour 1 heure réservée (invitations limitées à un maximum de 5 par an, (laissé à l'appréciation des responsables de l'association) et par famille d'adhérent) LOCATION DE COURT : deux non-adhérents, pour 1 heure réservée (locations de court limitées à 1 ou 2, pour deux non-adhérents, uniquement durant les permanences)	4 € 8 €
COURS COLLECTIF ADULTE : 25 à 30 séances, groupe de 6	120 €
COURS INDIVIDUEL et STAGE : avec un moniteur Brevet d'Etat	voir auprès des moniteurs
ANIMATIONS VACANCES SCOLAIRES : enfants	voir site
CORDAGE RAQUETTE : cordage nylon + pose	10/14 €
TUBE DE BALLES : 4 balles HEAD	6 €
BOISSONS :	1 €

Annexe 10

Budget Prévisionnel 2009/2010

par le Trésorier, Jean-Pierre CADARIO



Budget Prévisionnel 2010 / 2011

Exercice : 01/09/2010 au 31/08/2011

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Cotisations et licences		Cotisations et licences	
Cotisation USC (2010 et 2011)	176.00	Cotisations Club	10 800.00
Remboursement cotisations	384.00	Cotisations Ecole adultes	6 000.00
Remboursement Caution badges	300.00	Cotisations Ecole enfants	24 000.00
Ligue Picardie, comité Oise	200.00	Badge entrée (caution)	300.00
Licences fédération	5 800.00	Licences fédération	5 800.00
Frais fonctionnement		Subventions	
Assurance	530.00	Ville Crépy en Valois	7 000.00
Secrétariat, téléphone, doc	2 000.00	Conseil Général	5 200.00
Frais bancaires	100.00		
Adhésion Cosmos	50.00		
Cadeaux	100.00		
Ecole (alimentation; remb. cotisation)	300.00	Sponsoring, dons	1 500.00
Publicité	150.00	Intérêts comptes	1 000.00
Manifestations et stages		Manifestations et stages	
Alimentation; Animation	200.00	Animations Ecole, stages vacances	300.00
Challenge kindraich, fete sports	200.00		
Achats		Ventes	
Badges	300.00	Location Court	240.00
Equipements (matériel, tenues,)	2 000.00	Equipements (matériel, tenues)	
Participation travaux accès courts	5 000.00	Participation défibrilateur	600.00
Défibrilateur	1 500.00	Balles	200.00
Balles	2 000.00	Cordage	850.00
Cordage	450.00		
Tournois		Tournois	
JAT + collations	500.00	Participations tournois	600.00
Homologations	150.00		
Prix	800.00		
Entraîneurs		Entraîneurs	
Formation (AMT + BE)	900.00		
Médecine du travail	300.00		
Indemnités déplacement BE	1 800.00		
Salaires	32 000.00	Aide Conseil Régional	11 800.00
Charges sociales	18 000.00		
Résultat exercice (excédent)	0.00	Résultat exercice (insuffisance)	
Total DÉPENSES	76 190.00	Total RECETTES	76 190.00

Annexe 11

Règlement Intérieur

TENNIS CLUB de CRÉPY EN VALOIS

Règlement intérieur

Article 1 : Définition

A/ Le club de tennis dénommé TC Crépy en Valois, à savoir Tennis Club de Crépy en Valois, association loi de 1901, est utilisateur des installations municipales de la ville de Crépy en Valois. Il dispose de courts à l'intérieur en résine, et de courts à l'extérieur en terre battue et béton poreux.

B/ L'entretien, la rénovation, l'amélioration des installations de tennis sont sous la responsabilité de la ville de Crépy en Valois. Une convention, signée avec la municipalité de Crépy en Valois pour une durée de vingt années, définit plus amplement droits et devoirs de chacun.

C/ Le TC Crépy en Valois fonctionne sous la responsabilité d'un Président et de membres élus, selon les statuts en vigueur, et qui constituent le Bureau et le Comité de Direction.

D/ Le fonctionnement du club est placé sous l'autorité du Président et des membres du Bureau élus.

E/ Le Président et son Bureau peuvent prendre toute décision nécessaire pour faire respecter l'application du présent règlement.

Article 2 : Assurance

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Les licenciés peuvent obtenir par courriel leur licence de la saison en cours. Ils bénéficient à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

Cette assurance agit en individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations ... pour le compte du club) ; en responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage.

Le licencié peut souscrire des garanties complémentaires s'il le souhaite.

Article 3 : Membres, cotisations

L'adhésion est valable de date à date, pour 1 an. Par contre l'adhérent reste dans l'obligation de régler à la date fixée par la FFT le montant de la licence de l'année sportive en cours (généralement le 1er octobre). A défaut, l'adhérent perd sa qualité de membre de l'association et peut voir son accès au club suspendu, le temps pour lui de régler le montant de la licence en cours.

L'adhésion est liée à une personne. En aucun cas, elle n'est transmissible.

Le montant des cotisations est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'association. Le Comité de Direction transmet avec la convocation à l'Assemblée Générale, une proposition de grille tarifaire pour la saison à venir.

Les tarifs votés en Assemblée Générale s'appliquent au lendemain de la tenue de l'Assemblée Générale.

Article 4 : Inscriptions

A/ Pour être retenue, **l'inscription doit être complète**, à savoir : une fiche d'inscription complétée et signée et un certificat médical récent (datant de moins d'un mois à la date de la remise) de non contre indication à la pratique du tennis, y compris en compétition.

L'inscription entraîne **l'acceptation sans réserve** du présent règlement interne de TC Crépy en Valois. Celui-ci est affiché dans le club-house.

B/ L'inscription s'effectue au club house lors de la permanence, auprès des personnes habilitées ou par courrier auprès du secrétaire de l'association.

C/ Dans tous les cas, l'adhésion ne devient définitive qu'à compter de l'encaissement total du ou des règlements.

D/ En aucun cas une adhésion ne pourra être **remboursée**, toute ou partie, pour quelque raison que ce soit (arrêt maladie, blessure, départ).

Article 5 : Accès aux courts

A/ Accès Général : L'accès aux courts est réservé aux membres du club, licenciés et **figurant sur la liste des adhérents fournie par le secrétariat de l'association**.

Les réservations des courts se font sur le site de réservation (voir annexe 1 pour les modalités de réservation). Les adhérents du TC Crépy en Valois ont la possibilité de réserver également par téléphone durant la permanence, ou sur place sur la borne informatique située dans le hall du club house.

La réservation n'est valable que pour une durée de 1 heure de jeu.

Il n'est ni autorisé ni possible de réserver une deuxième tranche horaire avant d'avoir terminé la première.

B/ Pour toute réservation, **le nom des joueurs indiqués sur le site correspondent aux joueurs présents sur le court**. Le remplacement d'un joueur par un autre doit être communiqué, dès que possible, au responsable du club. Il reste exceptionnel. De même la réservation par le biais du nom d'un tiers (enfant, ami) remplacé par la suite par un autre nom est considérée comme une infraction au présent règlement. D'une manière générale, toute manoeuvre frauduleuse visant à réserver plus

d'une heure à l'avance est passible des sanctions prévues au présent règlement.

C/ Toute réservation ne pouvant être honorée devra être annulée impérativement et ce au moins 7 heures à l'avance. L'annulation de la réservation d'un court doit rester du domaine **de l'exceptionnel**.

D/ Tout court non occupé 10mn après le début de l'heure de réservation est réputé disponible.

E/ La réservation n'est pas une nécessité, sauf pour le court en terre battue (court n°1).

F/ Des réservations ponctuelles et exceptionnelles peuvent être effectuées à la diligence du Bureau (compétitions, enseignement, animations ...). En cas de force majeure, un membre du Bureau peut être amené à annuler une ou plusieurs réservations déjà passées par des adhérents. Les adhérents concernés sont prévenus dans la mesure du possible (téléphones, courriels figurant sur la fiche d'inscription ou sur le site). Ces adhérents peuvent demander à ce qu'on leur fournisse des explications écrites justifiant cette procédure exceptionnelle. Néanmoins, les adhérents ne peuvent pas ne pas respecter les demandes formulées par un membre du Bureau.

G/ Tout manquement ou tout abus sera consigné et pourra faire l'objet de sanctions (article 15 du présent règlement).

Article 6 : Invitations

A/ Le principe normal de fréquentation des installations du club est l'adhésion. Les invitations sont donc limitées à moins de 5 pour une famille et par an, nombre laissé à l'appréciation des responsables du club.

B/ Une invitation vaut pour 1 h de jeu. Son coût est fixé annuellement par l'Assemblée Générale. Le paiement de l'invitation est préalable à l'heure de jeu. Concrètement, elle doit être réglée durant la permanence du club. L'utilisation des possibilités du site ne préjuge pas de ces contraintes. Ainsi, le responsable du site peut être amené à annuler une réservation avec un invité si les dispositions ci-dessus ne sont pas respectées.

C/ Les adhérents sont responsables de leurs invités qui se doivent de respecter le présent règlement. Ces invités doivent notamment être titulaire d'une assurance en cours, visant la pratique sportive et les dommages aux tiers.

D/ La réservation sera effectuée soit par l'adhérent dans les conditions normales de réservation (voir possibilités du site), soit par le responsable du site, en fonction des modalités appliquées dans la saison en cours.

E/ La location d'un court par deux non-adhérents est encore plus restreinte, notamment pour des questions d'assurance et d'utilisation du contrôle d'accès. Le tarif est également fixé par l'Assemblée Générale.

Article 7 : Site de réservation

L'annexe 1 définit les règles inhérents au fonctionnement du site de réservation avec notamment l'application du piquet pour la non validation d'une réservation.

Article 8 : Tenue dans l'enceinte du Club

A/ **Une tenue vestimentaire correcte** est exigée dans l'enceinte du club. Il est interdit, en particulier, d'être torse nu sur les courts et dans le club-house.

B/ L'accès des courts n'est strictement autorisé qu'avec des **chaussures de tennis**. Les chaussures de sport telles que basket, running, jogging et multi-sports à semelles noires tendres, sont **interdites**.

C/ Une éthique sportive est indispensable au sein du club et les adhérents se doivent de respecter les règles de bienséance, de respect des personnes et de bonne conduite sur les courts et dans l'enceinte des installations mises à disposition de l'association.

Article 9 : Entretien

A/ Sur les courts en terre battue, il est **obligatoire d'entretenir les terrains** après avoir joué : passage du filet et balayage des lignes.

Sauf indication contraire du responsable d'accueil, l'arrosage est laissé à l'appréciation des joueurs entrant sur le terrain (terre battue volatile, lignes peu visibles...).

B/ Le gardien du stade ou un responsable du club peut interdire l'accès des courts si leur utilisation risque d'entraîner une dégradation des surfaces. Sur le terre battue, le filet baissé est le signe d'une interdiction temporaire d'utiliser ce court.

C/ Les joueurs doivent veiller à garder les courts **propres** sans débris ou bouteilles vides. Des poubelles sont prévues à cet effet.

D/ Les parties communes (accès, vestiaires, club-house...) doivent être maintenues en parfait état de propreté.

Article 10 : Tournois, matches officiels, compétitions

Lors des tournois, matches officiels ou compétitions, les courts sont à la disposition d'un responsable désigné par le Comité de Direction (capitaines des équipes pour les championnats, juges-arbitres pour les tournois).

A charge pour ce responsable de les utiliser au mieux des intérêts de tous et en accord avec les règlements sportifs de la F.F.T., même pour des cas exceptionnels comme des dépassements d'horaires lors des compétitions.

Article 11 : Entraînements et leçons de tennis

A/ Seuls les professeurs et moniteurs agréés par le TC Crépy en Valois, sont habilités à exercer au sein du club.

B/ Les activités libérales des moniteurs devront avoir lieu en dehors des heures d'affluence (avant 17h en semaine et hors week-end). Une location des courts sera exigible. Montant fixé par le Comité de Direction.

C/ Les clients des moniteurs devront être licenciés à la FFT et adhérent du TC Crépy en Valois, à jour de leur cotisation.

Article 12 : Ecole de Tennis

Tous les mercredis des périodes scolaires, tous les courts couverts sont réservés à l'Ecole de Tennis selon des horaires fixés annuellement par le Comité de Direction. Certains courts découverts sont utilisés par le club junior le mercredi. Dans la semaine, d'autres courts peuvent être occupés par les activités mises en place par le Comité de Direction. Un effort est fait pour que ces activités n'occupent que très exceptionnellement plus d'un court couvert à la fois.

Article 13 : Prise en charge des enfants de l'école de tennis

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien le responsable habituel pour les accueillir. Cette disposition est une condition sine qua non de la prise en charge de l'enfant. A défaut de quoi, le TC Crépy en Valois décline toute responsabilité.

La responsabilité de l'enseignant n'est engagée que durant le temps du cours. En dehors de cet horaire, les parents restent responsables de leur enfant.

L'inscription d'un enfant dans un groupe compétition entraîne le respect des engagements et des contraintes liés à la sélection

de leur enfant. Pour les déplacements durant les championnats par équipes jeunes, si c'est un parent qui se charge de l'accompagnement des enfants, la clause de responsabilité devra être prévue et bien définie entre parents concernés. Le TC Crépy en Valois n'assure pas de risque particulier autre que ceux couverts par la licence-assurance FFT de la saison en cours.

Article 14 : Utilisation du matériel du TC Crépy en Valois

Le matériel pédagogique acquis par l'association reste sa propriété. Ce matériel est mis à disposition des moniteurs et fait l'objet d'un inventaire remis chaque année en début et fin de saison, par les moniteurs, aux responsables du club.

La machine à corder est utilisable par les adhérents ayant suivi une formation validée par les responsables du club. Ce matériel n'est disponible que durant les heures de la permanence du club, sur place. Son utilisation par un adhérent nécessite le paiement d'une location dont le montant est fixé par le Comité de Direction.

Article 15 : Discipline

Il est interdit de fumer sur les courts.

Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts, sauf activité organisée en accord avec le club. La présence d'animaux est interdite sur les courts. Les vélos, les rollers, etc... ne peuvent être rentrés sur les courts découverts et couverts. Les membres du Conseil de Direction ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige en suspens.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner un avertissement, une exclusion temporaire, voire définitive du contrevenant.

L'intéressé, invité à fournir ses explications préalablement à toute décision, pourra exercer un recours auprès de l'Assemblée générale ordinaire, devant laquelle il bénéficiera des mêmes droits pour assurer sa défense.

Article 16

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts ou dans les vestiaires.

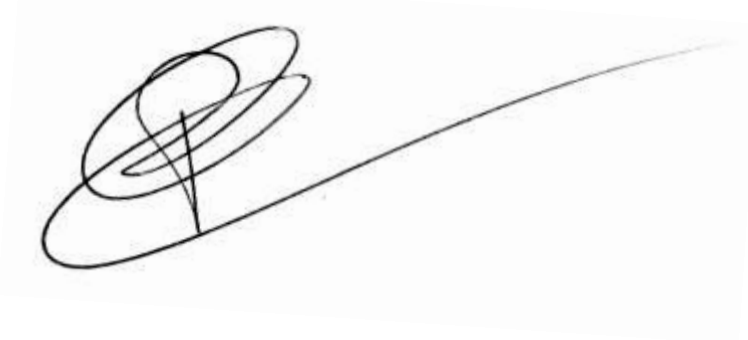
Article 17

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Le Président du Tennis Club de Crépy en Valois Le Secrétaire du Tennis Club de Crépy en Valois

Le Président du Tennis Club de Crépy en Valois
Philippe GOURDAIN

Le Secrétaire du Tennis Club de Crépy en Valois
Christophe CARRÉ

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Philippe Gourdain, the President of the Tennis Club de Crépy en Valois.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Christophe Carré, the Secretary of the Tennis Club de Crépy en Valois.

Annexe 12

Élection du Comité de Direction - Votes

	NOM	Prénom	Pouvoir de... NOM	Prénom	
1	BELLEMERE	Gérard	1		
2	BONHOMME	Éric	1		
3	CADARIO	Jean-Pierre	1		
4	CARON	Jacky	1	BLACHE	Bernard 1
5	CARRÉ	Christophe	1		
6	CARREL	Patrick	1	NUNS	Laurent 1
7	CAVALLI	Olivier	1	DANCOISNE	Éric 1
8	CAVALLI	Frédérique	0	PIDEMONT	Virginie 1
9	CHIBANI	Saïd	1		
10	CONSTANT	Franck	0		
11	DELAERE	Catherine	1	DUCOUSSO LACAZE	Laurence 1
12	DELAERE	Samuel	1		
13	DELCOURT	François	1	DEHAN	Michel 1
14	DUJARDIN	Olivier	1		
15	DUTHOIT	Arnaud	1		
16	<i>ESTIER*</i>	<i>Pascal</i>	0	VALVERDE	<i>Manuel</i> 0
17	FIGIEL	Kévin	1	MUCCI	David 1
18	FLEURY	Gilbert	1	TRIBOULET	Dominique 1
19	GANNEVALLE	Anaïs	1	GANNEVALLE	Dominique 1
20	GOURDAIN	Philippe	1		
21	HEITZ	Barbara	1		
22	HERBETTE	Didier	1		
23	HERBETTE	Christophe	1	HERBETTE	Gérard 1
24	HUCK	Jean	1	HUCK	Isabelle 1
25	LEJEUNE	Frédéric	1	BLACHE	Rodolphe 1
26	LERNON	André	1	LERNON	Xavier 1
27	MARCEAU	Joël	1	THOMAS	Patrick 1
28	MAYET	Karine	1		
29	MIGLIASSO	Jean-Pierre	1		
30	MILON	Nathalie	1		
31	NOWAK	Alain	1	VALOGNES	Louis 1
32	NOWAK	Françoise	0	VALOGNES	Nathalie 1
33	PETER	Alain	1	LAURENT	Joël 1
34	ROCHEREAU	Julien	1		
35	ROCHEREAU	Dominique	1		
36	TORLET	Josy	1	SEGURA	Vincent 1
37	TRIFT	Alain	1	SUSSET	Philippe 1
38	VALVERDE	Sophia	1	DUBAN	Catherine 1
39	VAN DEN BULCK	Stéphanie	0	VAN DEN BULCK	Arnaud 1
40	VEZIER	Denis	1	SUT	Didier 1
41	ZEMOURI	Ryad	1		
42	ZEMOURI MACELARU	Éléna	1		

Total : 37

Total : 22

Totaux : 59

Majorité absolue à : 30

* : un adhérent absent au moment du vote.

en gras, les adhérents étant adhérents depuis moins de six mois (ne pouvant participer à cette élection donc)

Annexe 13

Élection du Comité de Direction

Élections du Comité de Direction

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

	NOM	Prénom	Voix	Élu(e)s
1	NOWAK	Alain	57	X
2	DELCOURT	François	56	X
3	CAVALLI	Olivier	56	X
4	PETER	Alain	54	X
5	CARRÉ	Christophe	54	X
6	FIGIEL	Kévin	53	X
7	CARREL	Patrick	53	X
8	CARON	Jacky	53	X
9	FLEURY	Gilbert	51	X
10	PIDEMONT	Virginie	47	X
11	VEZIER	Denis	45	X
12	DELAERE	Samuel	32	X
13	CHIBANI	Saïd	20	
14	VALVERDE	Sophia	15	

Annexe 14

Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est tenue le Dimanche 10 octobre 2010 à 11h45 au Club House (4bis rue Henri Laroche, Stade Municipal - Crépy en Valois)

Présents : Jacky CARON, Olivier CAVALLI, Christophe CARRÉ, Patrick CARREL, Samuel DELAERE, François DELCOURT, Kévin FIGIEL, Gilbert FLEURY, Alain NOWAK, Alain PETER, Denis VEZIER.

Absente excusée : Virginie PIDEMONT

Ordre du jour :

1 - Élection du Comité de Direction

Sont élus à l'unanimité :

Président : **Patrick CARREL**
55 D, rue Henri Laroche
60 800 Crépy en Valois

06.17.64.07.81

patrick.carrel@free.fr

Trésorier : **François DELCOURT**
41, rue de Soissons
60 800 Crépy en Valois

03.60.00.25.15

francois.delcourt@worldonline.fr

Secrétaire : **Christophe CARRÉ**
4 cour des Miracles
60 800 Crépy en Valois

06.87.59.90.36

secretaireclub@gmail.com

2 - Président d'honneur

A l'unanimité des membres présents, le titre de **Président d'Honneur** est décerné à **Philippe GOURDAIN**, pour son rôle actif au sein de l'association durant ses vingt et une années, 7 mandats de suite.

Fait à Crépy en Valois, le dimanche 10 octobre 2010

Le Président
Patrick CARREL

Le Secrétaire
Christophe CARRÉ

